



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 9 juillet 2019

[...]

[...]

Concerne : plainte à l'encontre de l'asbl GOCA suite à l'envoi d'une convocation unilingue en néerlandais pour le contrôle technique d'un véhicule à un citoyen francophone de la commune des Fourons

Monsieur l'Administrateur délégué,

En sa séance du 05 juillet 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par un citoyen francophone, domicilié dans la commune des Fourons, à l'encontre de l'asbl GOCA suite à l'envoi par cette dernière d'une convocation pour le contrôle technique du véhicule du plaignant rédigée uniquement en néerlandais.

Nous vous avons interrogé à ce sujet dans une lettre datée du 13 mars 2019.

Dans une lettre datée du 19 mars 2019, vous nous avez communiqué le point de vue suivant :

« Les entreprises-membres du GOCA établissent les convocations à partir des données qui leur sont fournies par la DIV (nom, prénom, adresse et langue).

Afin d'établir un nouveau choix quant à la langue dans laquelle sont établies les convocations pour le contrôle technique, une demande peut être adressée à la DIV ou par le biais du SPF Intérieur Commissariat d'arrondissement, sis Konijnsberg 7, 3798 Fouron-le-Comte. Ces organismes communiquent ensuite la demande aux services administratifs concernés.

Dès la réception de votre courrier, nous avons entrepris les démarches nécessaires afin d'être en mesure d'envoyer une convocation en français à M. [...]».

*

* *

Le groupement des entreprises agréées de contrôle automobile et du permis de conduire (asbl GOCA) est une personne morale concessionnaire d'un service public ou chargée d'une mission qui dépasse les limites d'une entreprises privée et que la loi ou les pouvoirs publics lui a confiée dans l'intérêt général au sens des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal le 18 juillet 1966 (LLC).

L'asbl GOCA a son siège social à 1082 Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles), rue de la Technologie 21-25. Elle réunit les sociétés agréées de contrôle technique et du permis de

conduire, regroupant au total 77 centres de contrôle technique et 32 centres d'examen de permis de conduire en Belgique.

Son activité s'étend à tout le pays. L'asbl GOCA est un service central au sens des LLC.

Une convocation pour le contrôle technique d'un véhicule constitue un rapport avec le particulier.

L'article 41, § 1 LLC dispose que : « les services centraux utilisent dans leurs rapports avec les particuliers celle des trois langues dont ces particuliers ont fait usage ».

Le choix de la langue du plaignant était connu de l'asbl GOCA puisque sur la convocation contestée, l'adresse y figurant est rédigée en français.

Lorsque le service en question connaît la langue du particulier, il a l'obligation d'utiliser cette langue (avis 39.058 du 24 janvier 2008).

Ainsi, l'asbl GOCA aurait dû rédiger la convocation contestée en français.

La CPCL considère dès lors la plainte comme étant recevable et fondée.

Toutefois, la CPCL prend note que l'asbl GOCA a entrepris les démarches nécessaires afin d'envoyer une convocation en français au plaignant.

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE